
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent trente-huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 février 2018, à 10 h 10

Président : M. Ravinatha Aryasinha.....(Sri Lanka)

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 12 avril 2019.

GE.18-06009 (F) 190619 200619



* 1 8 0 6 0 0 9 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1438^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, chers collègues, permettez-moi de passer en revue la liste des demandes émanant d'États non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux pendant la session de 2018. Les demandes parvenues au secrétariat de la Conférence du désarmement au plus tard hier, le 5 février 2018, à 15 heures, figurent dans le document publié sous la cote CD/WP.604/Add.2, qui se trouve devant vous. Toute demande émanant d'États non membres reçue après ce délai sera présentée pour examen et décision à la prochaine séance plénière.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément au Règlement intérieur ? Il ne semble pas y avoir d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de permettre aux Représentants des États non membres qui viennent d'être invités à participer aux travaux de la Conférence de prendre place dans la salle du Conseil.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Excellences, distingués collègues, nous nous félicitons des échanges constructifs que nous avons eus au cours des séances plénières formelles et informelles de la semaine dernière. Vous avez proposé des idées concrètes sur les moyens de faire les choses différemment et de faire progresser l'ordre du jour de la Conférence. Il est intéressant de constater que la plupart des délégations ont décidé de prendre la parole au cours des séances plénières formelles, mais que d'importantes contributions ont également été apportées lors de la séance plénière informelle. Certaines propositions ont présenté des éléments nouveaux, tandis que d'autres ont tenté de rapprocher différentes positions et de favoriser un terrain d'entente.

Je vous remercie tous pour cet exercice qui, je crois, nous a été très utile à tous et répond pleinement à l'objectif poursuivi par la présidence sri-lankaise lorsque nous avons diffusé le recueil des propositions qui avaient été faites à la Conférence du désarmement depuis 2000.

Vers la fin de la dernière séance, une délégation a fait observer que les diverses propositions avancées comportaient des éléments convergents et a suggéré que ces idées ne devraient pas être abandonnées, mais plutôt être saisies et présentées aux États afin qu'ils puissent déterminer comment les concrétiser et y apporter une réponse plus pratique. C'est pourquoi j'ai rencontré un certain nombre d'États pour tenter de dégager des synergies entre les différentes approches. Tout d'abord, j'ai consulté les États qui avaient présenté des propositions concrètes pour en discuter plus avant. Je me suis ensuite entretenu avec ces États en tant que groupe afin de rassembler tous les éléments qui avaient été mis sur la table lors des séances plénières formelles et informelles de la semaine dernière.

Je tiens à souligner que notre objectif n'est pas de nous doter d'un programme de travail avec lequel travailler immédiatement, mais, compte tenu des grandes divergences sur cette question, de trouver un terrain d'entente pour concevoir un programme de travail dans une démarche constructive et crédible. J'ai l'intention de poursuivre mes consultations au cours des prochains jours et de vous présenter ensuite les résultats de celles-ci.

Sur ce, permettez-moi de passer à la liste des orateurs du jour. La première oratrice sur ma liste est l'Ambassadrice du Canada, suivie des Représentants des États-Unis d'Amérique, de la République populaire démocratique de Corée, de la Colombie, de la Bulgarie au nom de l'Union européenne, de la Pologne, de la Hongrie et du Pakistan. Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice du Canada.

M^{me} Hulan (Canada) : Je prends la parole pour faire une déclaration au nom de la délégation canadienne et en qualité de Présidente du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Avant de commencer, j'aimerais remercier l'Ambassadeur du Myanmar, M. Lynn, qui s'est chargé de la coordination du groupe de travail sur la voie à suivre en 2017 et qui a accompli un travail remarquable. Par ailleurs, dans le contexte de cette initiative,

l'Allemagne a dirigé une discussion de fond sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, et j'aimerais remercier l'Ambassadeur Biontino pour son rôle au sein de ce groupe.

Je suis ravie d'avoir l'occasion de faire part des travaux constructifs réalisés par le groupe d'experts chargé de formuler des recommandations sur des éléments importants se rapportant à ce traité. Le groupe d'experts, qui s'est réuni pour la première fois ici, à Genève, en juillet et août derniers, a mené des délibérations importantes et très interactives. J'ai été frappée, en particulier, par le véritable esprit de bonne volonté et l'atmosphère collégiale dont les rencontres ont été empreintes dès le début. C'est un réel privilège que de présider un groupe formé d'experts aussi distingués et professionnels, dont certains se trouvent parmi nous aujourd'hui.

(L'oratrice poursuit en anglais.)

Monsieur Le Président, il a été essentiel de définir clairement les objectifs pour que les débats du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles restent productifs et concrets. Le premier point qu'il est important de souligner est que ce groupe prépare mais ne mène pas de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Dans la mesure où nous ne menons pas de négociations, le groupe n'a pas cherché à réduire l'éventail des options en vue d'un futur traité. Bien que nous ayons réuni des points de convergence qui sont apparus naturellement, le groupe reste concentré sur l'élaboration d'un recueil concis, en langage clair, des dispositions potentielles du traité dans tous ses aspects, notamment ses définitions, sa portée, sa vérification et son cadre juridique et institutionnel.

Les experts ne sont pas non plus tenus de faire des concessions sur leurs positions nationales, ce qui serait évidemment préjudiciable à toute future position de négociation. Cette approche a donné à ce groupe la liberté de débattre ouvertement et collectivement des mérites de toutes les options et d'examiner comment elles pourraient être reliées les unes aux autres dans le cadre d'un futur traité. Je remercie les experts des efforts sincères qu'ils ont déployés pour tirer parti de la réflexion de fond menée en 2014 et 2015 par le groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la question du traité et ses aspects, en évitant tout double emploi. Je pense que nous pouvons être assurés que, quelles que soient les recommandations qui pourront finalement être adoptées lors de la dernière session du groupe, elles auront été pleinement examinées sous tous les angles.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des travaux menés par le groupe de haut niveau, mais je tiens à mettre en évidence certains progrès importants et inattendus réalisés au cours de sa première session. Outre les avancées obtenues par le groupe en vue d'établir une liste d'éléments potentiels d'un traité, j'ai également été impressionnée par les progrès réalisés dans l'élaboration de modèles institutionnels concrets pour un futur traité. Nous avons accompli plus qu'un examen superficiel. En fait, à mesure que nous avons approfondi les détails de chaque modèle, des questions importantes et nouvelles sont apparues concernant les liens entre les dispositions institutionnelles du traité et son régime de vérification, ainsi que les tâches qui devraient être accomplies par les divers organes de gouvernance.

Je tiens également à souligner que ce groupe n'est pas en train de trier ou de mettre de côté les questions contextuelles, dont la dynamique difficile qui caractérise la sécurité internationale, et que nous ne cherchons pas à résoudre les problèmes politiques qui entravent les travaux ici, à la Conférence du désarmement. Nous faisons plutôt tout ce qui est en notre pouvoir, à l'exception de négociations réelles, pour faciliter ces travaux lorsqu'ils pourront avoir lieu. J'ai trouvé encourageants les débats détaillés et techniques qui ont eu lieu sur les questions fondamentales, qui allaient bien au-delà des positions politiques bien connues et éculées, y compris parmi les États qui possèdent des armes nucléaires. En fait, bien que le Canada soit déterminé à ce que ce processus aboutisse, nous croyons fermement que ce type de dialogue porte ses fruits en ce qui a trait à l'établissement d'un climat de confiance entre les États. Cet esprit de bonne volonté a été encourageant, et j'espère sincèrement que ce dialogue se poursuivra au cours de la dernière session cette année. Bien que je me réjouisse de notre réussite jusqu'à présent, je note que

le groupe est très pressé par le temps. Nous sommes déjà à mi-parcours de notre mandat et il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir à notre deuxième session.

Bien que le ton de la première session soit de bon augure pour assurer notre succès, il est trop tôt pour parler de résultats. Je peux toutefois vous donner une idée de ce que le Canada espère réaliser. Si le rapport venait à contenir une formulation claire des options envisageables pour les éléments du traité – dans un langage simple – à travers tous les aspects du traité, je pense que cela fournirait aux futurs négociateurs un excellent point de départ pour leur travail. Leur tâche serait également accélérée si le groupe de haut niveau était en mesure d'exposer de manière concise les éléments que les négociateurs devraient prendre en considération dans leurs discussions sur ces options.

Conformément à la résolution 71/259 de l'Assemblée générale, je convoquerai une deuxième réunion consultative informelle à New York les 15 et 16 février. En ma qualité de Présidente, je suis personnellement déterminée à faire en sorte que les vues de l'ensemble de la communauté internationale soient prises en considération dans les travaux du groupe de haut niveau à chaque étape de ce processus. Le caractère inclusif de cet effort et son mode de fonctionnement itératif entre le groupe de haut niveau et l'Assemblée générale est, à mon avis, l'une des plus grandes forces du groupe sur la voie de ses résultats. Il est clair que l'Assemblée générale souhaite vivement s'engager dans ce processus et qu'elle continue de tenir cet organe – la Conférence du désarmement – pour responsable de sa négociation.

À ce stade, il est peut-être nécessaire de dire un mot sur la valeur d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et sur ce qui est en jeu. Dans un contexte où la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires se poursuit dans certaines parties du monde – et où certains arsenaux prolifèrent de manière préoccupante – la valeur d'un traité interdisant la production de matières fissiles ne devrait faire l'objet d'aucun doute. Même dans le contexte d'un traité d'interdiction pleinement mis en œuvre, il convient de rappeler qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires demeurerait nécessaire, compte tenu de la poursuite de la production de matières fissiles et de la nécessité de vérifier qu'elles ne sont pas détournées vers des programmes d'armement. Le fait que toutes les parties de part et d'autre du débat sur le traité d'interdiction aient constamment noté la complémentarité des deux initiatives montre à quel point la nécessité d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est largement reconnue. L'appui en faveur d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ne faiblit pas ; au contraire, comme l'ont montré les derniers votes à l'Assemblée générale, il est presque universel.

Les avantages de ce processus vont bien au-delà de sa contribution substantielle à la non-prolifération en ce moment précis. La réalité, et nous le savons tous, est que nous sommes à la croisée des chemins. L'esprit de coopération qui a conduit au plan d'action en 64 points adopté à la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité (TNP) en 2010 s'est largement dissipé. L'absence de progrès en matière de désarmement est une source de frustration généralisée, et de réels doutes ont été exprimés quant à la capacité des États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires de collaborer de manière constructive à la réalisation des objectifs communs d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cette double motivation, à savoir réaliser des progrès substantiels vers la négociation de ce traité, qui se fait attendre depuis longtemps, tout en relançant les initiatives de désarmement nucléaire qui rassemblent les parties prenantes, est la raison pour laquelle le Canada poursuit avec ardeur sa quête d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Comme nous le savons tous, il subsiste de profondes divisions parmi les États membres quant à l'objectif fondamental d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Pour certains, il est essentiel que ce traité contribue directement au désarmement. Pour d'autres, il s'agit avant tout d'un instrument de non-prolifération, pour d'autres encore, il s'agit d'un instrument de non-prolifération ayant des incidences sur le désarmement. La manière dont cette question sera finalement résolue aura un impact majeur sur le contenu du traité. Naturellement, certains pourraient

mettre en doute la valeur des travaux du groupe de haut niveau en l'absence d'accord sur l'objectif fondamental du traité ; mais des progrès dans la préparation des négociations sont possibles, même en l'absence d'accord sur ce point fondamental.

Que la communauté internationale choisisse un traité de portée plus ou moins large, il nous faut encore avoir une idée claire des différents types de matières fissiles qui pourraient ou devraient être limités par un traité et des raisons de cette limitation. Les États membres doivent encore explorer les différentes options envisageables pour les dispositions institutionnelles d'un traité. Les répercussions des différentes approches sur la vérification doivent encore être précisées et comprises. Le processus d'exploration de ces questions n'est pas un simple exercice de synthèse de ce que l'on sait déjà. À mesure que nous explorons ces éléments, de nouvelles questions importantes se posent, lesquelles nous permettent de mieux comprendre les conséquences des choix qui s'offrent à nous pour l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

En fin de compte, le fait d'énoncer en termes clairs l'éventail complet des options pour chacun des principaux aspects du traité sera également très utile à la grande majorité des États membres qui ne possèdent pas de matières fissiles et n'ont pas de positions fixes sur ces questions, mais qui seront néanmoins parties à ces négociations et seront affectés par leur issue. Il est donc essentiel que nous regroupions l'ensemble des considérations et des options en un seul endroit, et il est possible de le faire même en l'absence d'un accord sur l'objectif fondamental du traité.

J'aimerais conclure par quelques réflexions personnelles sur la suite des événements. Nous ne perdons pas de vue la possibilité que les travaux du groupe de haut niveau finissent bien, mais que le produit de ses efforts ne soit pas poursuivi ici à Genève. Il est urgent d'engager un dialogue politique sur les obstacles réels aux négociations d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ce qui ne peut se faire dans le cadre d'un groupe d'experts. Si la Conférence du désarmement n'est pas en mesure d'aborder les questions même les plus mûres, le scepticisme quant à la pertinence de la Conférence ne fera que croître et des questions légitimes se poseront quant aux raisons pour lesquelles nous continuons à investir autant dans cette institution. Cela renforce également les risques que les questions relatives à la Conférence du désarmement soient traitées en dehors de cette instance, et dans des circonstances qui pourraient créer une illusion de progrès sans que ces progrès soient réels. Je suis fermement convaincue que le processus de négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires favorisera la recherche d'approches et de solutions qui permettront de dissiper les craintes que ce traité soit contraire aux intérêts de quiconque en matière de sécurité. Il est également essentiel que nous passions outre la conditionnalité entre un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres questions fondamentales au sein de cet organe. Nous sommes emmêlés dans cette toile depuis bien trop longtemps.

Monsieur Le Président, il n'est dans l'intérêt de personne que le processus du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires prenne fin après que le Secrétaire général aura transmis à la Conférence du désarmement ce qui, espérons-le, sera un rapport consensuel du groupe de haut niveau. C'est pourquoi, de concert avec nos partenaires allemands et néerlandais, le Canada déploie des ressources considérables, tant humaines que financières, tout au long du cycle de vie du groupe de haut niveau afin de donner une véritable impulsion aux progrès. Nous considérons que cette année est une année de diplomatie concertée, couronnant vingt-cinq ans d'investissements canadiens dans ce dossier ; toutefois, le Canada ne peut à lui seul parvenir à des négociations à la Conférence du désarmement. Pour que ces questions soient traitées comme il convient, les États qui ont un intérêt direct dans la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires doivent mettre la main à la pâte et veiller à ce que la diplomatie nécessaire soit pratiquée pour réunir les principaux acteurs autour d'une même table. J'ai personnellement été témoin du dévouement et de l'engagement sincères des membres du groupe de haut niveau – qui représentent l'ensemble des intérêts en présence – dans cet effort. C'est un honneur pour

moi d'en faire partie, et je peux vous assurer de l'engagement sans réserve du Gouvernement canadien à obtenir des résultats positifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Canada de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, chers collègues, je prends la parole aujourd'hui pour partager avec vous certains des points saillants de la révision de la position nucléaire des États-Unis, qui a été publiée vendredi dernier. En janvier 2017, le Président, Donald Trump, a chargé le secrétaire à la Défense de procéder à une nouvelle révision de la position nucléaire afin de « veiller à ce que la force de dissuasion nucléaire des États-Unis soit moderne, robuste, souple, résistante, préparée et adaptée pour décourager les menaces du XXI^e siècle et rassurer leurs alliés ». Le Département de la défense, de concert avec le Département d'État et le Département de l'énergie, a procédé à un examen volontaire et complet qui a permis d'évaluer le rôle des armes nucléaires dans le contexte actuel de menace très grave et de déterminer la stratégie et les capacités requises pour appuyer ces rôles.

Tout au long du processus d'examen, nous avons consulté nos alliés, nos partenaires et des experts au sein et à l'extérieur du gouvernement. La révision de la position nucléaire de 2018 qui en résulte reflète la priorité stratégique du Département de la défense de maintenir un arsenal nucléaire sûr et efficace qui permettra de dissuader avec succès les attaques nucléaires et non nucléaires ; de rassurer nos alliés ; de réagir en cas d'échec de la dissuasion ; et de se prémunir contre les risques et incertitudes potentiels.

Certains ont critiqué les États-Unis parce qu'ils n'ont pas adopté un objectif unique en ce qui concerne les armes nucléaires. Soyons clairs : la dernière administration, en 2010, n'a pas jugé que les conditions étaient appropriées pour mener une telle politique dans un environnement plus sûr. Il est incontestable que les conditions de sécurité se sont détériorées depuis lors.

Monsieur Le Président, depuis des années, les États-Unis cherchent constamment à réduire le nombre et le rôle des armes nucléaires. La révision de la position nucléaire de 2010 en a fait une priorité stratégique. Cependant, depuis lors, d'autres États ont fait exactement le contraire : contrairement aux États-Unis, ils ont vigoureusement poursuivi la modernisation de leurs forces nucléaires existantes. Ils ont également développé et déployé de nouvelles capacités nucléaires. La Russie, la Chine et la Corée du Nord augmentent leurs stocks, accentuent l'importance des armes nucléaires dans leurs stratégies de sécurité et, dans certains cas, cherchent à se doter de nouvelles capacités nucléaires pour menacer d'autres nations pacifiques.

En conséquence, le contexte actuel en matière de sécurité est plus dynamique, plus complexe, plus exigeant et plus menaçant qu'il ne l'a jamais été depuis la fin de la guerre froide. Il est défini par de grandes puissances et des États voyous qui défient chaque jour davantage l'ordre international. Ils violent les frontières et renforcent leur capacité de menacer les États-Unis et leurs alliés. Nous sommes particulièrement préoccupés par la forte disparité entre les arsenaux nucléaires non stratégiques de la Russie et des États-Unis. Conjugés à la doctrine nucléaire russe, les investissements de la Russie dans des systèmes non stratégiques suggèrent qu'elle voit un avantage exploitable et coercitif dans le recours limité à l'énergie nucléaire. Dans le même temps, la modernisation militaire de la Chine s'est traduite par un élargissement de la force nucléaire dont les intentions sont peu ou pas transparentes.

Les États-Unis ne veulent pas considérer la Chine ou la Russie comme des adversaires et cherchent à établir des relations stables avec ces deux pays. Néanmoins, la révision de la position nucléaire, par nécessité, aborde ouvertement les défis posés par les politiques, programmes et capacités stratégiques de ces États et d'autres, ainsi que les capacités dont les États-Unis ont besoin pour protéger leurs alliés et leurs partenaires. Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises dans cette instance, la Corée du Nord a accéléré ses efforts provocateurs pour se doter d'armes nucléaires et de missiles et a explicitement menacé d'utiliser des armes nucléaires contre les États-Unis et leurs alliés dans la région. Les responsables nord-coréens insistent sur le fait qu'ils ne renonceront pas aux armes nucléaires et que la Corée du Nord n'est peut-être plus qu'à quelques mois de la

capacité de frapper les États-Unis avec des missiles balistiques dotés d'armes nucléaires. Compte tenu de ses capacités actuelles et émergentes et de ses discours et actions extrêmement provocateurs, la Corée du Nord est devenue une menace pressante et imprévisible pour les États-Unis, ses alliés et ses partenaires. Par conséquent, la révision de la position nucléaire réaffirme que le programme nucléaire illicite de la Corée du Nord doit être éliminé d'une manière complète, vérifiable et irréversible afin que la péninsule coréenne soit exempte d'armes nucléaires.

Alors que les conditions de sécurité se détérioraient, les États-Unis ont reporté à plusieurs reprises la recapitalisation indispensable de leurs vecteurs d'armes nucléaires et de leurs infrastructures. Par conséquent, la révision de la position nucléaire de 2018 reflète le besoin impérieux de protéger les États-Unis et leurs alliés, notamment en renforçant leur force de dissuasion nucléaire et en renouvelant les engagements des États-Unis en matière de non-prolifération.

Tandis que la révision de la position nucléaire de 2018 doit tenir pleinement compte de ces réalités difficiles – et elle le fait effectivement, elle est dans une large mesure conforme aux politiques et à la position nucléaires des États-Unis depuis la fin de la guerre froide. Par exemple, le rôle fondamental des armes nucléaires des États-Unis demeure la dissuasion des attaques nucléaires et non nucléaires contre les États-Unis, leurs alliés et leurs partenaires. La capacité nucléaire des États-Unis ne peut dissuader tous les conflits et toutes les crises ; cependant, elle contribue de manière unique et essentielle à prévenir la guerre et l'escalade des conflits. La politique déclaratoire décrite dans la révision de la position nucléaire est un élément de continuité. Elle indique que « les États-Unis n'envisageraient le recours à l'arme nucléaire que dans des conditions extrêmes, pour défendre leurs intérêts vitaux ou ceux de leurs alliés et partenaires ». La révision de la position nucléaire explique ensuite ces conditions : « Les conditions extrêmes pourraient inclure des frappes stratégiques non nucléaires majeures. Les frappes stratégiques non nucléaires majeures comprennent, sans toutefois s'y limiter, les attaques contre la population ou les infrastructures civiles des États-Unis, de leurs alliés ou de leurs partenaires, ainsi que les attaques contre les forces nucléaires américaines ou alliées, leurs capacités de commandement et de contrôle ou d'alerte et d'évaluation des attaques. ».

La révision de la position nucléaire indique également que « les États-Unis n'emploieront pas ni ne menaceront d'employer l'arme nucléaire contre les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire ». Enfin, la révision de la position nucléaire précise que « les États-Unis n'ont jamais adopté de politique de non-recours en premier et, dans le contexte actuel de la menace, une telle politique n'est pas justifiée aujourd'hui. Les États-Unis ont toujours pour politique de maintenir une certaine ambiguïté quant aux circonstances précises qui pourraient conduire à une réaction nucléaire de leur part ».

Il convient de noter que le libellé des conditions extrêmes et l'assurance négative de sécurité correspondent à la révision de la position nucléaire de 2010 et sont conformes à la politique nucléaire menée par les États-Unis depuis des décennies. La révision de la position nucléaire de 2018 n'abaisse en rien le seuil nucléaire des États-Unis. Au contraire, en convainquant les adversaires que même le recours limité aux armes nucléaires sera plus coûteux qu'ils ne peuvent le tolérer, elle relève ce seuil. Nous entendons ainsi réduire le risque que d'autres commettent une erreur d'appréciation ou fassent le pari qu'ils jouissent d'un avantage exploitable. L'objectif est d'indiquer clairement qu'il n'est pas dans leur intérêt d'avoir recours à des armes nucléaires.

Je voudrais maintenant me concentrer sur certaines parties de la révision de la position nucléaire qui sont pertinentes pour la Conférence du désarmement. Les États-Unis demeurent attachés à l'objectif à long terme du désarmement, dans la mesure où les conditions le permettent, et ils continueront de respecter leurs obligations au titre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, y compris les limites fondamentales que nous avons établies en août dernier. Nous restons attachés à la non-prolifération des armes nucléaires, nous continuons de respecter nos engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et nous nous emploierons à

renforcer le régime du TNP. Une dissuasion nucléaire élargie et crédible de la part des États-Unis demeurera la pierre angulaire des efforts de non-prolifération des États-Unis.

Les États-Unis s'efforceront de créer les conditions politiques et de sécurité qui pourraient favoriser de nouvelles réductions nucléaires. Nous nous emploierons à accroître la transparence et la prévisibilité, selon qu'il conviendra, afin d'éviter d'éventuelles erreurs de calcul entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres États détenteurs, par l'intermédiaire de dialogues stratégiques, de canaux de communication sur la réduction des risques et du partage des meilleures pratiques en matière de sûreté et de sécurité des armes nucléaires. En outre, les États-Unis demeurent résolus à trouver des solutions à long terme aux problèmes techniques que pose la vérification des réductions nucléaires et étudieront donc de nouveaux concepts et approches pour atteindre cet objectif, notamment en continuant d'appuyer le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

La priorité absolue du Département de la défense est de dissuader les attaques nucléaires et de maintenir les capacités nucléaires nécessaires à cette fin. Comme l'ont reconnu toutes les précédentes révisions de la position nucléaire, la triade nucléaire des États-Unis est le fondement nécessaire de ses capacités de dissuasion. Par conséquent, conformément aux programmes de l'administration précédente, nous maintiendrons et reconstruirons la triade nucléaire, dont chaque branche fonctionne désormais bien au-delà de sa durée de vie initialement prévue. Après de nombreuses années de retard et, dans certains cas, de quasi-négligence, nous moderniserons également notre infrastructure nucléaire vieillissante et notre système de commandement et de contrôle pour répondre aux besoins du XXI^e siècle. Le renforcement de la dissuasion n'est pas seulement une question de capacités nucléaires. Nous travaillerons avec nos alliés et partenaires pour faire en sorte que les adversaires potentiels ne puissent avoir aucun doute quant à la cohésion, à la détermination et aux vastes capacités de l'alliance, qui sont nécessaires à des fins de dissuasion et de maintien de notre sécurité commune.

Après un examen historique et des consultations approfondies, il est clair que cette révision de la position nucléaire s'inscrit dans le droit fil de plusieurs décennies de réflexions menées par les États-Unis et leurs alliés sur leurs politiques et leur position en matière d'armes nucléaires. Elle renforce les engagements des États-Unis en faveur de la non-prolifération nucléaire, qui est l'une des conditions sous-jacentes à l'appui de nos objectifs de dissuasion, et poursuit nos objectifs de non-prolifération nucléaire, de maîtrise des armements et de lutte contre le terrorisme nucléaire. Cette révision de la position nucléaire diffère des précédentes en ce sens qu'elle répond à des événements indésirables afin de décourager l'utilisation des armes nucléaires dans tout conflit, et qu'elle met davantage l'accent sur une politique déclaratoire qui clarifie les enjeux des États-Unis dans tout conflit impliquant les États-Unis ou leurs alliés, afin de convaincre leurs adversaires que les États-Unis l'emporteront toujours, même s'ils tentent de se sortir par la force d'un conflit classique raté. Plus explicitement, elle traite des mesures de protection visant à s'assurer que les États-Unis tiennent pleinement compte des risques prévisibles pour leur force de dissuasion nucléaire.

En conclusion, la révision de la position nucléaire est un examen fondamental qui clarifie les rôles de nos armes nucléaires, énonce une nouvelle stratégie et s'engage à compléter nos capacités nucléaires. Ces changements ont été soigneusement étudiés pour faire face aux évolutions défavorables de l'environnement stratégique et pour faire en sorte que notre capacité de dissuasion nucléaire soit incontestable. Le Président, Donald Trump, reste fermement attaché à la non-prolifération et nous poursuivrons vigoureusement les objectifs en la matière. Cependant, nous sommes également déterminés à faire en sorte que, tant que les armes nucléaires existeront, les États-Unis conserveront une force de dissuasion nucléaire sans pareille, et à accorder la priorité à la protection de notre pays, ainsi qu'à celle de nos alliés et partenaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis de son exposé sur la révision de la position nucléaire de son pays. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Han Tae-Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, tout d'abord, ma délégation rejette fermement la référence faite par le Représentant des États-Unis dans sa déclaration à la dissuasion nucléaire de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée, qu'elle juge inacceptable.

Ma délégation prend la parole pour faire la déclaration suivante afin de souligner les mesures récentes et dangereuses prises par les États-Unis, qui sont contraires au climat positif qui règne dans la péninsule coréenne. Les initiatives proactives et les efforts sincères de la République populaire démocratique de Corée ont abouti à un changement spectaculaire de la situation dans la péninsule coréenne, qui va dans le sens de la réconciliation intercoréenne et de la diminution des tensions. Une telle évolution est bien accueillie et soutenue dans le monde entier, et la communauté internationale attend avec intérêt qu'elle se poursuive. En revanche, les États-Unis, qui ne sont pas ravis de cette évolution, cherchent à aggraver intentionnellement la situation en déployant d'énormes moyens nucléaires à proximité de la péninsule coréenne, notamment des groupes aéronavals nucléaires.

Compte tenu de la nature et de l'ampleur de ces renforts militaires, ils sont destinés à mener une attaque préventive contre la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis ont également annoncé leur intention de mener des exercices militaires conjoints agressifs à grande échelle immédiatement après les Jeux olympiques d'hiver. Il s'agit en effet d'entraver le processus positif en cours dans la péninsule coréenne et d'exacerber les tensions.

Monsieur Le Président, avec votre permission, permettez-moi de donner quelques exemples supplémentaires. Le mois dernier, le régime de Washington, en collusion avec le Canada, a convoqué une réunion des ministres des affaires étrangères au Canada avec la participation de la plupart des pays impliqués dans la guerre de Corée. Lors de la réunion, les États-Unis ont encouragé à exercer une pression accrue sur la République populaire démocratique de Corée, sous la direction des États-Unis, et le Secrétaire à la défense a même prononcé des propos belliqueux et menaçants concernant une option militaire. Récemment, les États-Unis ont tenu à Washington la deuxième réunion du Groupe consultatif sur la stratégie de dissuasion élargie avec de hauts responsables sud-coréens pour examiner la possibilité d'étendre le déploiement par roulement des moyens stratégiques des États-Unis en Corée du Sud et dans ses environs. Dans le même temps, des responsables américains, dont le Secrétaire à la défense et le Directeur de la CIA, ont parlé à maintes reprises de la menace nucléaire et balistique posée par la République populaire démocratique de Corée pour justifier leur argument en faveur d'une option militaire. Et un nouveau concept, appelé le « nez qui saigne » – une frappe préventive limitée contre la République populaire démocratique de Corée – est à l'étude par l'administration américaine.

Tous ces faits montrent que le régime de Washington tente désespérément de bloquer le processus laborieusement réussi visant à améliorer les relations intercoréennes. Ils révèlent également la véritable intention de Washington, qui est de chercher délibérément la confrontation et d'exacerber les tensions, ce qui pourrait conduire à nouveau la situation dans une phase imprévisible. Après tout, la paix dans la péninsule coréenne n'est pas ce que veulent les États-Unis ; la guerre est leur principal intérêt.

Monsieur Le Président, chaque fois que des exercices militaires conjoints dirigés par les États-Unis ont eu lieu, la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne ont été sérieusement menacées et la méfiance et la confrontation entre le Nord et le Sud ont atteint un niveau extrême. Si le climat actuel est compromis par le fait que les États-Unis ont aggravé la situation pendant de nombreuses années en déployant du matériel de guerre nucléaire, les États-Unis ne doivent pas se dérober à leur responsabilité. Les Nations Unies ne doivent pas fermer les yeux sur le jeu dangereux des États-Unis qui consiste à aggraver la situation et à pousser le monde entier vers une éventuelle catastrophe nucléaire.

Dans le même ordre d'idées, la semaine dernière, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'exhortant à demander la tenue d'un vote pour mettre

fin au renforcement des forces militaires des États-Unis dans la péninsule coréenne et aux exercices militaires conjoints prévus qui compromettent l'amélioration des relations intercoréennes et l'apaisement des tensions. En guise de mesure immédiate, il a prié le Secrétaire général de soulever au Conseil de sécurité la question de l'amélioration des relations intercoréennes et de dissuader les pays voisins de perturber ce processus. Les pays présents dans cette salle qui ont souvent exprimé leur préoccupation au sujet de la situation dans la péninsule coréenne doivent bien prendre conscience du principal facteur qui accroît les tensions et qui nuit à la paix et à la stabilité dans cette région. Ils devraient s'exprimer et demander la cessation immédiate des provocations militaires des États-Unis afin de promouvoir le climat positif actuel et d'empêcher une détérioration de la situation.

La communauté internationale doit également être très attentive à l'ambition des États-Unis de placer le monde entier sous leur contrôle sur la base de la doctrine « L'Amérique d'abord » et de la supériorité nucléaire, telles qu'elles sont exprimées dans leur révision de la position nucléaire et dans le discours du Président Donald Trump sur l'état de l'Union. Cela compromettra sans aucun doute la paix et la sécurité mondiales et déclenchera une nouvelle course aux armements nucléaires qui pourrait rapprocher le monde entier d'une terrible catastrophe.

La République populaire démocratique de Corée est déterminée à tout mettre en œuvre pour améliorer les relations intercoréennes, mais elle ne restera pas silencieuse face à toute tentative malveillante visant à étouffer ses efforts. Il serait préférable que les États-Unis renoncent à leur politique hostile anachronique à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et s'abstiennent de toute action militaire qui pourrait compromettre le processus actuel d'amélioration des relations intercoréennes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée. J'ai pris note des demandes de droit de réponse, je les traiterai dans l'ordre dans lequel elles ont été formulées. L'oratrice suivante sur ma liste est l'Ambassadrice de Colombie.

M^{me} Londoño Soto (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur Le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole à la Conférence du désarmement de 2018, permettez-moi de vous féliciter et de vous remercier pour tous les efforts que vous déployez afin que nous puissions surmonter les obstacles rencontrés les années précédentes, qui ont abouti à un manque de résultats tangibles et de moyens concrets pour créer un monde plus sûr. La Colombie maintient son engagement de longue date à l'égard de la Conférence, que nous considérons comme une instance essentielle au sein de l'ONU, dans laquelle il est possible de concentrer les efforts en faveur du désarmement international. Toutefois, nous devons travailler ensemble de manière résolue pour relever les défis auxquels la Conférence est confrontée. Nous avons besoin d'un programme de travail qui puisse servir de feuille de route pour nous permettre de travailler à un objectif commun. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il ne s'agit pas de disposer immédiatement de ce programme, mais de suivre une approche intelligente et durable qui mène à des résultats concrets.

En ce qui concerne la représentation, comme nous l'avons recommandé durant notre présidence de la Conférence en 2011, nous pensons qu'il est temps d'élargir d'urgence la composition de cette instance et de mettre en place les moyens permettant une participation responsable et authentique de la société civile. En ce qui concerne les questions de fond, si la Colombie considère que l'émergence de mécanismes alternatifs est un symptôme de la frustration suscitée par l'impasse dans laquelle se trouve cette instance et de l'absence de résultats concrets, nous sommes également d'avis que ces mécanismes ne s'excluent pas mutuellement du mandat de la Conférence mais sont plutôt complémentaires et peuvent contribuer à redynamiser et à recadrer les débats sur les questions en cours. Les recommandations contenues dans le rapport du groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui a réaffirmé qu'un tel traité apporterait certainement une contribution concrète au renforcement de la sécurité mondiale, en sont un exemple. Le groupe a également rappelé que la Conférence du désarmement était l'instance idéale pour de futures négociations sur la question. Nous sommes d'accord avec les vues exprimées par la délégation du Canada concernant la nécessité d'identifier et d'envisager les différentes

options, ainsi que d'examiner attentivement les scénarios et les résultats potentiels associés à chacune d'entre elles.

Les questions examinées par la Conférence sont si diverses que, si nous parvenions à progresser sur l'une d'entre elles, nous pourrions obtenir des résultats positifs en termes de réduction des menaces auxquelles nous sommes confrontés. Œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires est une responsabilité qui doit être partagée par les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Il importe d'établir des synergies et des processus complémentaires entre les mécanismes existants, tels que le deuxième Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et les nouvelles initiatives prises par la communauté internationale, en veillant à ce que ces processus servent à définir et adopter des mesures pour libérer le monde de la menace posée par la possession et l'utilisation des armes nucléaires.

La Colombie estime que le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 devrait servir de base à l'élaboration de mesures concrètes en matière de désarmement, de non-prolifération et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à l'appui des travaux des comités préparatoires et de la Conférence d'examen de 2020.

Monsieur Le Président, la Colombie demeure attachée au désarmement international, et les efforts que nous déployons à cette fin, de concert avec d'autres pays, contribuent à l'action régionale et internationale visant à renforcer la coopération entre les États pour lutter contre des menaces communes. Pour ne citer qu'un exemple, et rappelant les efforts accomplis par l'Argentine et le Brésil sous Messieurs les Présidents Alfonsín et Neves dans les années 1980 en vue de formuler des mesures de confiance, lesquelles ont renforcé la sécurité régionale en Amérique latine, la Colombie cherche également à renforcer la coopération internationale par des activités bilatérales. À cette fin, dans le cadre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains, le Chili et la Colombie ont procédé en 2017 au premier examen par des pairs dans l'hémisphère, et au deuxième à l'échelle mondiale, afin d'évaluer et d'échanger leurs expériences, leurs procédures et leurs meilleures pratiques dans l'application nationale de cette résolution. Dans le cadre de cet effort bilatéral, les organes directement responsables de l'application de la résolution ont eu l'occasion de considérer avec leurs homologues et de recenser les bonnes pratiques, les lacunes et les domaines potentiels de coopération future, dans le but de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques ainsi que de leurs vecteurs du fait d'agents non étatiques, notamment à des fins terroristes.

Ces petits efforts déployés chaque jour par nos États, conjugués à une Conférence du désarmement plus active et plus pertinente sur la scène internationale, nous permettront d'obtenir des résultats durables et amélioreront les conditions de sécurité dans nos pays. Enfin, au nom de la Colombie, je voudrais saluer tout particulièrement l'Ambassadeur Alexey Borodavkin et lui souhaiter plein succès dans ses futures missions, qu'il mènera, j'en suis certaine, avec l'engagement dont il a fait preuve pendant son mandat d'Ambassadeur de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Colombie de sa déclaration et donne maintenant la parole à la délégation bulgare, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M^{me} Kempainen (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays candidats de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, se rallient à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadrice Heidi Hulan, Présidente canadienne du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, pour son exposé à la Conférence du

désarmement. Nous félicitons l'Ambassadrice Hulan et son équipe pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour mener cet important processus à bonne fin.

Depuis plus de deux décennies, l'Union européenne et ses États membres sont en première ligne pour plaider en faveur de l'ouverture immédiate et de la conclusion rapide des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, reposant sur le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé. Nous rappelons qu'un tel traité bénéficie d'un large soutien au sein de la communauté internationale, considérant qu'il représenterait une contribution pratique importante au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. À la Conférence d'examen du TNP de 2010, 188 États parties ont réaffirmé la nécessité urgente de négocier et de conclure un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. En cette année du cinquantième anniversaire du TNP, nous attendons de tous les États parties qu'ils donnent suite à cet engagement.

L'Union européenne et ses États membres sont convaincus de l'importance et de la pertinence que revêt un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires pour la Conférence du désarmement. Les discussions de l'année dernière, facilitées par l'Allemagne au sein du groupe de travail sur la voie à suivre, ont permis de mieux comprendre la portée et les objectifs possibles d'un traité, ainsi que les définitions, la vérification et les dispositions juridiques et institutionnelles. Une fois encore, nous encourageons tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de la plus grande souplesse et à convenir de l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous sommes aussi convaincus que des mesures de confiance peuvent être prises immédiatement, sans qu'il faille attendre le début des négociations officielles. C'est pourquoi nous demandons à tous les États détenteurs d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait de déclarer et d'observer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Tous les États membres de l'Union européenne ont appuyé la résolution 67/53 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui a créé le groupe d'experts gouvernementaux pour la période 2014-2015. Plusieurs États membres de l'Union européenne ont participé activement aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux chargé d'identifier les domaines de convergence sur les principaux aspects d'un traité et ont contribué au rapport final consensuel. L'importance du rapport du groupe a été reconnue dans la résolution 70/39 de l'Assemblée générale. Nous devrions continuer à nous appuyer sur ce travail.

En outre, en 2016, tous les États membres de l'Union européenne ont appuyé la résolution 71/259 de l'Assemblée générale présentée par le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas. Nous nous félicitons du processus consultatif et inclusif mis en place par cette résolution, qui permettra de porter les vues de l'ensemble des États Membres de l'ONU à l'attention du groupe d'experts de haut niveau. Là encore, plusieurs États membres de l'Union européenne ont participé aux travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de formuler des recommandations sur les éléments de fond d'un futur traité, sans préjudice des positions respectives que chaque État adoptera dans le cadre de futures négociations. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion consultative à composition non limitée, qui se tiendra à New York, ainsi que la deuxième session du groupe de haut niveau, qui se tiendra à Genève en mai. Nous attendons également avec intérêt d'examiner le rapport final du groupe à la session de l'Assemblée générale de cette année, en vue d'entamer les négociations à la Conférence du désarmement dès que possible.

Le 11 décembre de l'année dernière, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé d'aider les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de faciliter leur participation au processus consultatif sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ce qui témoigne de notre engagement de longue date en faveur d'un tel traité. La mise en œuvre technique de ce projet de l'Union européenne, doté d'un budget de plus de 1,2 million

d'euros, a été confiée au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU par l'intermédiaire de son service de Genève, de son service du désarmement régional et des trois centres régionaux pour la paix et le désarmement. Ils permettront d'atteindre le plus grand nombre possible de parties prenantes au cours des trois prochaines années. Ces activités comprennent des ateliers sous-régionaux, des réunions d'experts, un appui fonctionnel au niveau des pays et la création d'un répertoire des informations et des publications pertinentes. L'objectif général de cette décision du Conseil de l'Union européenne est de favoriser le dialogue au niveau régional et d'identifier les besoins et les priorités politiques nationaux. En tant que priorité horizontale importante pour l'Union européenne, nous pensons que la participation active et égale des femmes à la prise de décisions et à l'action, ainsi que leur rôle de premier plan à cet égard, seront déterminants pour la réussite de ce processus précieux.

Pour terminer, l'Union européenne tient à remercier le Canada pour son leadership et son engagement remarquables dans la promotion des négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. L'Union européenne et ses États membres contribuent activement à ces efforts par l'intermédiaire d'activités diplomatiques et de la décision susmentionnée du Conseil, ainsi que de divers séminaires et ateliers, dans le but de mieux faire connaître et comprendre les questions politiques, techniques et de sécurité en jeu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Bulgarie pour sa déclaration au nom de l'Union européenne. Je donne maintenant la parole à la délégation polonaise.

M. Broilo (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, Monsieur le Secrétaire général, Madame la Directrice, la Pologne se félicite vivement des travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et participe activement à ces travaux. Nous saluons donc vivement la présence et les messages de sa Présidente, M^{me} Heidi Hulan.

Je voudrais maintenant ajouter notre voix au débat de la semaine dernière sur les défis auxquels la Conférence du désarmement est confrontée, et je voudrais revenir brièvement sur la déclaration faite par l'Ambassadeur des États-Unis. Monsieur Le Président, la méthode que vous avez proposée au début de cette session semble s'intégrer parfaitement dans la mentalité actuelle de la Conférence. L'échange de vues que nous avons eu il y a une semaine a été très intéressant. De nombreuses observations, remarques et idées utiles ont été présentées dans un esprit d'ouverture et de sincérité. Dans certains cas, les préférences ou même des lignes rouges concernant le fond ont été exprimées ou répétées. Nous pensons qu'il est important d'en être pleinement conscients dans la définition de l'étendue de notre travail éventuel. En ce qui concerne les questions de procédure, je voudrais en évoquer quelques-unes.

L'Ambassadeur d'Inde a proposé un certain nombre d'idées intéressantes, notamment celle de porter la durée de la présidence de quatre à huit semaines. À notre avis, il s'agit d'une proposition intéressante qui mérite d'être examinée plus avant. Toutefois, dans le cadre d'un tel accord, la coopération et la répartition du travail entre les présidences seraient encore plus cruciales qu'elles ne le sont actuellement. Nous partageons l'avis de l'Ambassadeur du Brésil, qui a appelé notre attention sur la notion de consensus à la Conférence. Le consensus est l'un des éléments clefs de cet organe ; mais il doit être utilisé avec prudence pour permettre des décisions consensuelles, et non pour faire obstacle à nos délibérations. Toutefois, la question principale reste de savoir comment trouver une méthode pour l'élaboration d'un programme de travail. Plusieurs États ont formulé des propositions concrètes : la Hongrie, les Pays-Bas, la Suisse et aussi la Pologne. Nous devons revenir aux origines de la Conférence du désarmement et convenir d'un document de procédure simple, sans objectifs, mais avec un calendrier d'activités qui encadrerait notre débat d'une manière qui nous permette de tenir compte de nos préférences communes.

Permettez-moi de mentionner à cet égard l'intervention de l'Ambassadeur d'Allemagne à la dernière séance. Il a présenté un concept très large qui contenait quelques idées pouvant constituer des éléments de notre accord, comme par exemple l'adoption d'un document non contraignant, comme l'a également proposé l'Ambassadeur d'Italie. Bien qu'il mérite un examen plus approfondi, permettez-moi de citer une phrase précise tirée du discours de l'Ambassadeur Biontino : « les canaux de communication qu'offre la Conférence revêtent une importance croissante dans un contexte mondial où les intérêts en matière de sécurité sont contradictoires ». Il s'agit en effet d'un atout très précieux de la Conférence du désarmement. Tout cela nous montre qu'il est possible d'envisager de nouvelles voies à suivre pour la Conférence. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'engager un dialogue collectif pour ouvrir la voie à une solution de compromis sans préjuger de ses résultats.

Je voudrais également revenir brièvement sur la déclaration faite par l'Ambassadeur Robert Wood. Étant donné que la révision de la position nucléaire de 2018 est un document très récent, permettez-moi de faire seulement trois brèves remarques. Nous partageons l'évaluation sérieuse qui a été faite du contexte international en matière de sécurité, de ses raisons, de ses défis et de ses conséquences. En tant que Président du comité préparatoire de la deuxième session de la Conférence d'examen du TNP de 2020, nous nous félicitons de la confirmation du rôle central que joue le TNP dans le système de non-prolifération. Nous nous félicitons également de l'ouverture des États-Unis pour ce qui est de créer les conditions propices à la poursuite du désarmement nucléaire, y compris des éléments tels que la transparence et la vérification. Comme je l'ai dit, ce sont là des observations très préliminaires ; ce document est encore à l'examen à Varsovie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Pologne de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à la délégation hongroise. Madame, vous avez la parole.

M^{me} Kroll (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadrice Heidi Hulan de nous avoir fait part de l'état d'avancement des travaux et de ses réflexions sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. J'aimerais lui poser deux questions. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Wood pour les informations qu'il a fournies sur la révision de la position nucléaire. La Hongrie s'associe pleinement à la déclaration faite par la Représentante de l'Union européenne. Je voudrais ajouter que la Hongrie a toujours souligné que l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires ne peut être atteint que par un processus progressif et inclusif qui engage pleinement les États dotés d'armes nucléaires et, dans le même temps, favorise la sécurité et la stabilité internationales.

L'un des éléments essentiels qui manque encore à la structure juridique est l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous pensons que la conclusion d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires contribuerait grandement au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, ainsi qu'à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération. La Hongrie a eu le privilège de faire partie du groupe d'experts gouvernementaux et a également appuyé la création du groupe d'experts de haut niveau afin de faire avancer ce processus important. Nous attendons avec intérêt le rapport du groupe de haut niveau en avril.

Ma première question est tout à fait théorique : si nous parvenons à adopter le programme de travail de la Conférence du désarmement, je serais curieuse de savoir comment la Conférence pourrait contribuer à l'état actuel d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ici, cet été. Mon autre question est de savoir ce que le Canada a l'intention de faire si la Conférence n'entreprend pas de travaux de fond, même après l'adoption du rapport par le groupe de haut niveau cet été. Je voudrais répéter ce que l'Ambassadrice Hulan a déjà dit : le Canada ne peut entamer seul des négociations. C'est pourquoi nous voudrions encourager toutes les délégations à travailler ensemble pour entamer les négociations du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ici, à la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Hongrie, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole en séance plénière officielle cette année, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous sommes très heureux de vous voir occuper la présidence, et nous vous assurons de notre plein appui et de notre coopération. Nous vous remercions des consultations informelles approfondies que vous avez menées jusqu'à présent et nous apprécions tous les efforts que vous avez déployés pour permettre aux États membres de tenir un débat utile en vue de la reprise des travaux de fond de la Conférence. Je voudrais également saluer l'engagement et l'appui dévoué du secrétariat de la Conférence.

Le Pakistan accorde une très grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement et demeure attaché à son bon fonctionnement. En sa qualité de seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans le monde, la Conférence fait partie intégrante du mécanisme de l'ONU pour le désarmement, et lui est indispensable. Sa force et son efficacité résident dans sa représentativité et son caractère inclusif. Tous les États militairement importants sont présents sur un pied d'égalité et peuvent défendre leurs intérêts vitaux en matière de sécurité dans le respect de la règle de consensus. Ces attributs sont indispensables à toute instance traitant des questions de désarmement et de sécurité.

Une percée à la Conférence du désarmement est possible pour autant que nous démontrions une volonté politique réelle de faire progresser ensemble les objectifs de paix et de sécurité internationales et régionales et de désarmement sur une base non discriminatoire. L'objectif primordial qui donne son orientation à cette tâche devrait être le principe cardinal de création d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États.

Le Pakistan est prêt à soutenir activement tout effort en ce sens dans le cadre de la Conférence. Toutefois, pas plus que de tout autre État, l'on ne peut attendre du Pakistan qu'il se joigne à une entreprise – que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Conférence – préjudiciable à ses intérêts légitimes en matière de sécurité.

Le Pakistan appuie les négociations à la Conférence du désarmement sur une convention universelle, non discriminatoire, vérifiable et globale sur les armes nucléaires, ainsi que sur un traité international sur les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Pakistan est également prêt à se joindre aux travaux de fond de la Conférence concernant d'autres questions actuelles touchant la paix et la sécurité internationales, telles que le terrorisme chimique et biologique, la cyberguerre et les systèmes d'armes létaux autonomes.

Nous sommes d'avis que le désaccord sur l'ouverture de négociations à la Conférence ne doit pas nous empêcher d'engager des discussions de fond sur tous les points de l'ordre du jour. L'année dernière, le groupe de travail sur la voie à suivre a procédé à un examen extrêmement précieux et approfondi de tous les points de l'ordre du jour de la Conférence. Cela a favorisé une meilleure compréhension des préoccupations et des priorités de chacun, ce qui a permis de consolider les domaines de convergence et de réduire les divergences. Il est nécessaire de maintenir cet élan en mettant en place un cadre réaliste et pratique pour que les travaux de fond qui seront menés à la Conférence cette année puissent faire l'objet d'un consensus.

Nous avons entendu aujourd'hui une déclaration de la Représentante du Canada, l'Ambassadrice Heidi Hulan, Présidente du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La position du Pakistan sur la question des matières fissiles et sur la création de ce groupe d'experts est bien connue et demeure inchangée. Les travaux du groupe d'experts sont gravement entravés par sa composition limitée et incomplète, qui exclut les principales parties prenantes, ainsi que par son mandat restrictif et le fondement de ses travaux, qui omettent non seulement de préciser la portée et les objectifs du traité à l'examen, mais l'orientent plutôt vers un résultat qui sera peu susceptible de contribuer au désarmement nucléaire et qui portera préjudice à la sécurité régionale et internationale.

Je tiens à préciser que le Pakistan ne sera pas en mesure d'accepter les conclusions ou recommandations formulées par ce groupe d'experts, y compris toute tentative visant à imposer son rapport à la Conférence du désarmement. En outre, la participation du Pakistan au processus de consultations ouvertes menées par la Présidente du groupe à New York ne doit être considérée ni comme une approbation de ce groupe d'experts, ni comme un substitut à la pleine participation du Pakistan à celui-ci.

Nous regrettons que ce groupe ait été créé en dehors de la Conférence du désarmement par un vote à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est très regrettable qu'une décision délibérée ait été prise de maintenir une approche qui divise, dans le but de réaliser de prétendus progrès vers un traité litigieux aux objectifs peu clairs et à la portée contestée, plutôt que de répondre aux préoccupations des États qui émettent des réserves et de créer les conditions nécessaires pour progresser réellement vers un traité portant sur les productions passées et future de matières fissiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, je tiens à remercier l'Ambassadrice Hulan de son exposé d'aujourd'hui et à la féliciter, ainsi que son équipe, pour la manière remarquable dont elle a dirigé le processus du groupe d'experts de haut niveau. Les Pays-Bas sont fiers de coparrainer le processus avec le Canada et l'Allemagne. D'une manière plus générale, nous remercions le Canada pour son engagement à long terme en ce qui concerne un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, un traité auquel les Pays-Bas continuent à attacher une grande importance. Les Pays-Bas s'associent à la déclaration de l'Union européenne et tiennent à formuler quelques observations à titre national.

La nécessité d'un tel traité demeure pressante. La communauté internationale s'efforce depuis longtemps de parvenir à un traité qui mettrait un terme effectif et vérifiable à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs. Un traité qui servirait à limiter les arsenaux nucléaires et à mettre fin à la course aux armements nucléaires. Le précédent groupe d'experts gouvernementaux et le processus actuel d'experts de haut niveau ont jeté des bases importantes en vue de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. À cette fin, nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport final du groupe d'experts de haut niveau. Il appartient à la Conférence du désarmement de prendre les mesures nécessaires pour entamer sans délai des négociations sur un traité. Les discussions qui ont eu lieu l'année dernière au sein du groupe de travail sur la voie à suivre ont été très utiles à la fois pour faciliter et échanger des vues sur le fond, ainsi que pour explorer les possibilités d'aborder la question avec souplesse. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre ces discussions et de chercher des moyens d'améliorer notre compréhension commune afin de réaliser des progrès. À notre avis, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires demeure une étape essentielle vers la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur Le Président, conformément aux rapports « Stratégie de sécurité nationale » et « Stratégie militaire nationale » publiés par les États-Unis il n'y a pas si longtemps, la « Révision de la position nucléaire » récemment publiée par le Département de la défense des États-Unis s'accroche à un esprit de guerre froide dépassé et à une mentalité de jeu à somme nulle, exagère le rôle de la géopolitique et de la concurrence entre grandes puissances, et renforce le rôle des armes nucléaires dans sa politique de sécurité nationale, défiant ainsi l'appel de la communauté internationale en faveur du désarmement nucléaire et s'écartant des principes fondamentaux de notre époque que sont la paix et le développement. Bien qu'ils possèdent déjà l'arsenal nucléaire le plus important et le plus avancé du monde, les États-Unis continuent de renforcer vigoureusement leur force nucléaire, ce qui accentuera le déséquilibre stratégique à l'échelle mondiale. La mise au point d'armes nucléaires à faible puissance et l'abaissement

du seuil d'utilisation des armes nucléaires augmentent le risque de leur emploi ; l'abandon de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires compromet le processus international de désarmement nucléaire.

La Chine a participé activement à l'édification d'une communauté assurant un avenir commun pour l'humanité, plaidant en faveur du nouveau concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable, et défendant fermement et systématiquement une stratégie nucléaire de légitime défense. La Chine a toujours été résolument attachée à l'interdiction totale et à la destruction complète des armes nucléaires. Elle adhère à une politique de non-recours en premier aux armes nucléaires et à l'engagement de ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés ou contre des zones qui en sont exemptes. La Chine n'a jamais participé et ne participera jamais à une course aux armements nucléaires de quelque nature que ce soit et continuera de maintenir ses capacités nucléaires au niveau minimum nécessaire à sa sécurité nationale. Toutes ces politiques sont restées inchangées depuis plus d'un demi-siècle, depuis que la Chine est entrée en possession d'armes nucléaires.

Dans ce rapport, les États-Unis tentent en vain de justifier l'expansion et le renforcement de leur propre arsenal nucléaire en déformant délibérément les politiques et pratiques de la Chine, ce qui est manifestement un effort futile. Nous espérons que les États-Unis abandonneront leur esprit de guerre froide et leur mentalité à somme nulle, renonceront à leur attitude conflictuelle dans les relations entre les grandes puissances, respecteront la grande vague de paix et de développement actuelle et assumeront avec conscience leurs responsabilités particulières et absolues en ce qui a trait au désarmement nucléaire. Ils doivent continuer à réduire de manière significative et irréversible leur arsenal nucléaire, à diminuer le rôle des armes nucléaires dans leur doctrine de sécurité nationale et à maintenir la paix et la stabilité internationales par des mesures concrètes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine. Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice de France.

M^{me} Guittou (France) : Monsieur Le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier pour toute l'énergie et les efforts que vous avez investis dans la conduite de nos travaux, ainsi que pour les larges consultations que vous avez engagées. Du point de vue de la délégation française, l'atmosphère constructive des discussions tenues jusqu'à présent est positive. Elle marque une volonté collective de progresser, y compris de manière innovante, vers une relance des travaux de fond de la Conférence du désarmement, institution qui, comme vous le savez, suscite le profond attachement de la France.

Dans cet esprit, plusieurs idées ont été avancées lors de nos dernières sessions, auxquelles j'aimerais à présent réagir à travers quelques considérations générales. Tout d'abord, eu égard à la forme, au processus, plusieurs d'entre nous ont insisté sur l'importance d'assurer davantage de continuité aux efforts engagés au niveau des présidences successives de la Conférence du désarmement. Sans forcément avoir à revenir sur le Règlement intérieur, je crois qu'un tel objectif pourrait être atteint grâce à un renforcement de la coordination au niveau du collège des six Présidents de la session, avec l'appui du secrétariat. Cette continuité pourrait aussi être recherchée à travers l'éventuelle création d'un ou plusieurs groupes subsidiaires de la Conférence du désarmement, dont le mandat pourrait être reconduit d'année en année. C'est une solution que nous aurions honnêtement jugé utile d'appliquer au Groupe de travail sur la voie à suivre mis en place l'an dernier. Assurer davantage de régularité et de prévisibilité à nos travaux ne peut que renforcer l'efficacité des discussions et leurs chances d'aboutir.

Une autre amélioration que nous pourrions activement rechercher consiste, ainsi que l'a mentionné la Haut-Représentante la semaine dernière, à davantage intégrer la Conférence du désarmement aux autres dispositifs de désarmement, comme aux processus multilatéraux qui en découlent. Outre la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et la Première Commission de l'Assemblée Générale, je pense aux Groupes gouvernementaux d'experts mis en place récemment – traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, vérification, enjeux spatiaux, etc. – et je salue vivement, à cet égard, la présence parmi nous, ce matin, de la Présidente canadienne du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un

traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, la félicite pour son intervention très complète et m'associe pleinement, à cet égard, au discours qui a été prononcé au nom de l'Union européenne.

Reconnecter la Conférence avec ces différents travaux représente l'opportunité non seulement de renforcer l'inclusivité et la transparence des échanges tenus, mais aussi d'assurer une bonne information de tous et une plus grande cohérence et efficacité des discussions. Enfin, je crois que pour rétablir la confiance dans le dialogue à l'heure où les divisions au sein de la communauté du désarmement sont si aiguës, une reconnexion de nos débats avec l'état du monde actuel est indispensable.

Le 23 janvier dernier, je vous présentais les principales orientations de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, menée en France. Il en ressortait que le contexte stratégique actuel était marqué par des tensions accrues, un durcissement des menaces, y compris nucléaires, qu'elles soient issues de la prolifération ou de postures volontairement opaques et servant parfois des stratégies agressives. Dans ce contexte, une priorité nous semble devoir être accordée aux mesures de nature à renforcer la confiance et à améliorer la transparence, dans le plein respect des intérêts de sécurité de chacun. Cela signifie aussi redonner à la voie exigeante du consensus toute sa valeur.

J'en viens à présent au fond, à la substance. La France continue de plaider en faveur du lancement sans délai des négociations, à la Conférence du désarmement, d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et des dispositions qu'il contient. Nous entendons, à cet égard, continuer de contribuer activement et de manière constructive aux travaux poursuivis dans le cadre du Groupe d'experts de haut niveau et de leur prolongement, comme nous le souhaitons dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Dans un environnement stratégique plus imprévisible et tendu, soyons clairs : la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, visant à plafonner les stocks actuels de matières fissiles utilisables pour les armes nucléaires représenterait une avancée majeure, mettant définitivement fin à toute possibilité de relancer une nouvelle course aux armements nucléaires.

Toutefois, ce n'est pas uniquement en réaffirmant nos priorités nationales, mais aussi en travaillant de manière pragmatique sur la base des positions connues et des acquis, que nous parviendrons à progresser. À ce titre, j'aimerais revenir plus particulièrement sur deux pistes évoquées lors de nos dernières sessions. D'abord, l'idée intéressante, avancée par l'Allemagne, d'ouvrir le champ des négociations possibles dans le cadre de la Conférence à des formes d'accords autres que les seuls nouveaux instruments de droit international. Pour atteindre des objectifs définis ensemble, agréés ensemble, l'exploration d'autres voies possibles, telles que des codes de conduite, des lignes directrices, des déclarations politiques, peut présenter un grand intérêt et devrait pouvoir être envisagée par tous.

Ensuite, les sujets émergents. Nous en entendons de plus en plus parler. Il s'agit de ces progrès liés au développement des sciences et technologies. Dans un monde en évolution rapide, les avancées technologiques auxquelles nous assistons représentent de réelles sources d'opportunités, tant dans le domaine civil, où les applications sont d'ores et déjà nombreuses, que dans le domaine militaire. Elles peuvent aussi poser certains défis de sécurité susceptibles de générer vulnérabilité et instabilité, notamment en cas de prolifération vers des acteurs non étatiques. Caractérisé par la multiplicité de ces acteurs, privés et publics, ainsi que par un encadrement normatif potentiellement évolutif, le domaine des sciences et technologies est par essence double. Il recouvre de multiples enjeux politiques et sécuritaires, mais aussi industriels, économiques et commerciaux, voire sociétaux et éthiques. Dans ce contexte, la délégation française souhaite marquer son intérêt, son ouverture à des discussions sur ces enjeux, mais s'interroge aussi, à ce stade, sur le périmètre et les objectifs attendus de tels échanges.

La France continuera par ailleurs d'attacher une priorité à l'accomplissement de progrès réalistes et consensuels dans les discussions formelles engagées dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, cette année encore, sur les systèmes d'armes létaux autonomes.

Enfin, Monsieur Le Président, soyez assuré de la pleine coopération de la délégation française pour aboutir à des résultats prometteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de France, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur Le Président. J'ai demandé la parole pour exercer mon droit de réponse à la suite des observations faites par le Représentant de la Corée du Nord.

Malgré les affirmations du Représentant de Pyongyang, la situation dans la péninsule coréenne n'a pas évolué. Le régime poursuit ses programmes nucléaires et de missiles balistiques. Cette offensive de charme, comme je l'appellerais, ne trompe franchement personne. Il a également fait des commentaires au sujet de la réunion convoquée récemment à Vancouver pour discuter de la situation dans la péninsule coréenne. Cette réunion a prouvé qu'il existe un large soutien pour continuer à faire pression sur la Corée du Nord afin qu'elle respecte ses obligations internationales et mette fin à ses actes et comportements provocateurs.

Que les choses soient claires. Comme je l'ai dit à maintes reprises dans cette instance, les États-Unis se défendront et défendront leurs alliés, et cet engagement envers nos alliés est à toute épreuve. Malgré ce qu'a dit le Représentant de la Corée du Nord, c'est bien cette dernière qui cherche l'affrontement par ses essais nucléaires et balistiques. Je me contenterai de dire au Représentant du régime que, si vous affirmez vouloir la paix, mettez fin à vos essais nucléaires et de missiles balistiques ; cessez les comportements provocateurs et les menaces ; donnez à votre peuple la possibilité de choisir la manière dont il veut être gouverné.

Un dernier point, Monsieur Le Président. Il est à noter que le Représentant du régime n'a pas mentionné ici les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les programmes balistiques et nucléaires de son pays. La Corée du Nord doit s'acquitter de ses obligations, elle doit respecter les obligations énoncées dans les résolutions antérieures du Conseil de sécurité. En résumé, Monsieur Le Président, tout le monde dans cette salle sait ce que la Corée du Nord doit faire, et nous attendons qu'elle prenne les mesures nécessaires pour dénucléariser la péninsule coréenne – ce qu'elle a d'ailleurs accepté de faire dans les accords précédents. Nous exhortons donc à nouveau le régime à mettre fin aux actes et comportements provocateurs, à mettre un terme aux menaces qui pèsent sur la région et au-delà, et à se conformer aux obligations qui lui incombent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis. Je donne maintenant la parole à la délégation australienne. Mais tout d'abord, le Représentant de la République de Corée a demandé un droit de réponse.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur Le Président, de me donner la parole. Il ne s'agit pas d'un droit de réponse. J'ai demandé la parole pour remercier trois personnes, trois Ambassadeurs distingués aujourd'hui. Tout d'abord, je vous remercie officiellement, Monsieur Le Président, de la manière dont vous dirigez les travaux de la Conférence du désarmement et, bien entendu, vous pouvez compter sur notre plein appui.

Ensuite, je remercie l'Ambassadrice Hulan d'être intervenue aujourd'hui et je rends hommage à tous ses efforts et à son rôle prépondérant qui concourent au succès du groupe de haut niveau, dont je suis le témoin direct en tant que membre de ce groupe.

Troisièmement, je remercie l'Ambassadeur Wood de sa déclaration sur la toute récente révision de la position nucléaire. À notre avis, la révision de la position nucléaire est axée sur le renforcement de la dissuasion afin de protéger les États-Unis et leurs alliés dans le cadre actuel des principes fondamentaux, face à l'évolution de la situation

internationale en matière de sécurité, y compris la menace nucléaire croissante dans notre région. Nous tenons à souligner que la révision de la position nucléaire réaffirme la volonté d'étendre la dissuasion aux alliés, y compris la République de Corée. Nous poursuivrons notre coopération avec les États-Unis afin de renforcer l'efficacité de cet engagement.

Enfin, en vue des Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang qui débiteront dans trois jours, je tiens à réaffirmer que nous nous efforçons de maintenir la dynamique du dialogue entre la Corée du Sud et la Corée du Nord et que nous coopérerons étroitement avec la communauté internationale pour le règlement pacifique de la question nucléaire nord-coréenne et l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée de ses observations et je donne maintenant la parole à la Représentante de l'Australie.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur Le Président. Je remercie également l'Ambassadrice Hulan pour son exposé détaillé sur les travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que l'Ambassadeur Wood pour sa présentation.

Le Gouvernement australien se félicite de la publication de la révision de la position nucléaire américaine de 2018. Il est tout indiqué et opportun que les États-Unis réexaminent une politique nationale qui sous-tend la sécurité mondiale et régionale, compte tenu de l'évolution des enjeux géostratégiques. Cela témoigne du degré élevé de transparence dont font preuve les États-Unis sur les questions nucléaires. L'évaluation du paysage stratégique mondial actuelle effectuée dans le cadre de la révision de la position nucléaire donne une image claire des défis stratégiques et de sécurité actuels et émergents. Le cadre de la politique internationale de l'Australie, tel qu'il est énoncé dans notre Livre blanc sur la politique étrangère et dans le Livre blanc sur la défense de 2016, reconnaît également que nous vivons dans un environnement stratégique de plus en plus complexe. En dépit de certaines divergences d'opinion, la révision de la position nucléaire de 2018 s'inscrit dans la continuité de la politique et de la pratique antérieures des États-Unis quant à la nécessité d'un arsenal nucléaire sûr, sécurisé et efficace comme moyen de dissuasion en faveur tant des États-Unis que de leurs alliés.

Nous nous félicitons que la révision de la position nucléaire réaffirme l'engagement des États-Unis en faveur de la non-prolifération et d'une maîtrise des armements vérifiable et applicable, y compris du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'Australie demeure fermement attachée au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et à la lutte contre la prolifération. Nous partageons avec la communauté internationale l'engagement en faveur de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'Australie appuie fermement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire des efforts internationaux de désarmement et de non-prolifération. À la Conférence du désarmement, nous donnons la priorité aux négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et appuyons les travaux du groupe d'experts chargé d'élaborer les éléments du traité, lesquels constituent une base essentielle pour les négociations futures à la Conférence du désarmement. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux, y compris les États-Unis, pour promouvoir des objectifs concrets et significatifs en matière de non-prolifération et de désarmement. Ces efforts doivent se fonder sur des évaluations réalistes du contexte mondial et régional en matière de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie de sa déclaration et je donne maintenant la parole à la délégation canadienne.

M^{me} Hulan (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, je prends la parole pour répondre à deux questions qui m'ont été posées par la distinguée Représentante de la Hongrie. Sa première question était de savoir quelle pourrait être la contribution de la Conférence du désarmement à un traité de haut niveau interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, si la Conférence adopte un programme de travail. Je tiens simplement à souligner que la résolution établissant le groupe de haut niveau est très claire sur ce point. Elle dispose que, si la Conférence du désarmement

adopte et met en œuvre un programme de travail équilibré et global, prévoyant notamment des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, toutes les activités prévues dans la résolution, à savoir celles du groupe de haut niveau, seront achevées et les travaux du groupe d'experts de haut niveau seront présentés au Secrétaire général, pour communication à la Conférence du désarmement. Nous continuons de nous en tenir à cela pour savoir ce qui se passera si nous adoptons un programme de travail ici, à la Conférence du désarmement.

La Représentante de la Hongrie a également demandé ce que ferait le Canada si la Conférence du désarmement ne poursuivait pas les travaux du groupe de haut niveau, une perspective mise en évidence par la déclaration ultérieure du distingué Représentant du Pakistan. J'aimerais faire quelques commentaires à ce sujet : premièrement, ce n'est pas seulement au Canada de décider de ce qui se passera une fois que les travaux du groupe de haut niveau auront pris fin. Nombreux sont les membres de l'Assemblée générale qui ont un intérêt direct dans ce dossier et des vues sur la manière de procéder. La délégation canadienne est d'avis que la Conférence du désarmement est le cadre logique pour mener des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous regrettons que des mécanismes extérieurs à cet organe aient été nécessaires pour faire avancer cette question. Tout ce que nous avons fait pour organiser le groupe de haut niveau l'a été en toute connaissance de cause afin que ses travaux et cette question soient renvoyés à la Conférence du désarmement, comme il se doit, le plus tôt possible.

En ce qui concerne les prochaines étapes pratiques, il ressort clairement de la première réunion du groupe de haut niveau que ce groupe ne sera pas en mesure de régler toutes les questions techniques liées à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et à la préparation des négociations, y compris, par exemple, les questions de vérification et les dispositions institutionnelles et juridiques. Il convient de réfléchir à la manière dont ces questions seront traitées dans les mois et les années à venir. Pour ces travaux, la Première Commission disposera de l'éventail d'options normal, et je m'attends à ce qu'elle souhaite se prononcer sur ces points.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Canada, et donne à présent la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, pour répondre rapidement à ce que le Représentant des États-Unis vient de déclarer : son affirmation selon laquelle la République populaire démocratique de Corée continue de provoquer des tensions dans la péninsule coréenne est sans fondement et inacceptable. Sa remarque rejoint précisément ce que ma délégation voulait demander aux États-Unis.

Les États-Unis devraient s'abstenir d'aggraver intentionnellement la situation dans la péninsule coréenne en déployant d'importants moyens nucléaires autour de cette dernière. Ils doivent immédiatement cesser de s'ingérer dans une question interne à la nation coréenne. Quant aux remarques du Représentant sud-coréen, la question nucléaire est un sujet dont il ne peut parler. C'est entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée que cette question doit être résolue et se régler. Les autorités sud-coréennes n'ont aucun intérêt à continuer de s'appuyer sur des forces extérieures pour résoudre une question interne à notre nation coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, je m'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, mais je tiens à remercier personnellement l'Ambassadrice Hulan et son équipe pour le rôle moteur joué par le Canada sur la question du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Cela reste une priorité pour le Royaume-Uni et, comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires au début de cette session, c'est un pas en avant évident, quelle que soit la voie que vous jugez la plus appropriée pour parvenir à un monde

exempt d'armes nucléaires. Je pense que la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui ne fait que souligner la nature évidente de cette étape, la rendant plus évidente, mais pas moins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Davydov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons été profondément déçus par le contenu de la nouvelle doctrine nucléaire des États-Unis d'Amérique (la dénommée « révision de la position nucléaire ») publiée le 2 février. Dès la première lecture, l'attitude conflictuelle et la position anti-russe du document sont indubitables. C'est avec regret que nous constatons que les États-Unis justifient leur politique d'accumulation d'armes nucléaires à grande échelle en faisant référence à la modernisation des forces nucléaires russes et à l'expansion supposée du rôle des armes nucléaires dans la politique russe. Ils nous reprochent d'abaisser le seuil du recours aux armes nucléaires et d'avoir adopté des « stratégies agressives » non précisées.

Tout cela n'a rien à voir avec la réalité. La doctrine militaire russe limite clairement la possibilité d'utiliser des armes nucléaires à deux scénarios hypothétiques strictement liés à la défense : en réponse à une agression contre la Russie et/ou contre ses alliés au moyen d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive ; ou – et il s'agit du deuxième scénario – dans le cas d'une agression au moyen d'armes classiques, mais seulement si l'existence même de notre État est menacée. En 2014, l'expression « système de dissuasion non nucléaire » a été introduite dans la doctrine militaire russe, mettant l'accent sur la prévention des conflits militaires, principalement avec l'appui des forces classiques, plutôt que la capacité nucléaire.

Il s'avère donc que dans la révision susmentionnée, la déclaration selon laquelle les États-Unis sont disposés à recourir aux armes nucléaires pour dissuader la Russie d'utiliser ses propres armes nucléaires constitue une tentative de remettre en question notre droit à nous défendre contre une agression dans des situations critiques pour l'existence de l'État. J'ose espérer que, malgré tout, Washington est conscient du haut degré de danger que représente la traduction de positions doctrinales, telles que celles des États-Unis, en planification militaire pratique.

En effet, l'approche « sans limite » de Washington sur la question de l'emploi des armes nucléaires est préoccupante : il a par exemple été fait mention de la possibilité de les utiliser dans des « conditions extrêmes » que les auteurs de cette doctrine ne réservent en aucun cas aux scénarios militaires. Et les scénarios militaires sont si vaguement définis qu'ils permettront aux « planificateurs » américains de considérer pratiquement tout recours à la force militaire comme une raison justifiant une attaque nucléaire contre ceux qu'ils considèrent comme un « agresseur ». S'il ne s'agit pas d'un renforcement de l'importance des armes nucléaires dans leur politique, que veulent dire exactement les États-Unis lorsqu'ils utilisent ce terme à l'égard de la Russie ?

C'est dans ce contexte que des plans ont été annoncés pour la poursuite de la modernisation des actifs nucléaires des États-Unis. À cet égard, les projets mentionnés dans la nouvelle doctrine nucléaire américaine visant à créer des munitions « de faible puissance » pour les missiles de croisière à armes nucléaires lancés par mer et une ogive « de faible puissance » pour les missiles balistiques Trident-II lancés par sous-marin sont particulièrement dangereux. Les armes nucléaires présentant de telles caractéristiques sont clairement conçues comme des « armes de bataille ». Cela augmente considérablement la tentation de les utiliser, en particulier en combinaison avec le droit de lancer une frappe nucléaire préventive qui est revendiqué dans la doctrine. L'affirmation selon laquelle la mise en œuvre de ces plans « n'abaisse en rien le seuil nucléaire » constitue, à notre avis, à tout le moins, une tentative de tromper la communauté internationale. Plus inquiétant encore : la doctrine nucléaire incite les militaires américains et d'autres spécialistes de la sécurité nationale à croire en leur capacité à façonner avec précision l'évolution des conflits dans lesquels il est permis d'utiliser des têtes nucléaires de « faible puissance ». Nous sommes d'un avis contraire : des « seuils » nettement plus bas peuvent conduire au déclenchement d'une guerre nucléaire, même dans des conflits de faible intensité.

Nous devons, bien entendu, tenir compte des approches qui prévalent actuellement à Washington et prendre les mesures nécessaires pour assurer notre propre sécurité.

Le document américain est truffé de clichés anti-russes, allant d'accusations sans fondement concernant un « comportement agressif » et toutes sortes d'« ingérence », à des allégations tout aussi sans fondement portant sur des « violations » d'une liste entière d'accords de maîtrise des armements. Ce genre d'étiquettes arbitraires n'ont cessé de circuler à Washington ces derniers temps. Nous pensons qu'il s'agit là d'une tentative peu scrupuleuse de blâmer les autres pour la détérioration de la sécurité internationale et régionale, ainsi que pour le déséquilibre des mécanismes de maîtrise des armements qui résulte d'une série de mesures prises par les États-Unis eux-mêmes.

La Russie s'acquitte rigoureusement des obligations qui lui incombent en vertu de tous les accords internationaux. Nous respectons strictement le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le Traité sur le régime Ciel ouvert. Nous ne violons en aucune façon nos engagements au titre du Document de Vienne de 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité ou du Mémoire de Budapest. Nous avons expliqué à maintes reprises et publiquement ce qui, à notre avis, constitue la caractéristique diffamatoire de déclarations contraires. En ce qui concerne le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, la Russie ne peut en aucun cas violer les dispositions de ce document puisque qu'elle a suspendu sa participation dès 2007, dans la mesure où ce traité – qui s'est développé à l'époque de la confrontation de deux blocs militaires et politiques, l'Organisation du Traité de Varsovie et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) – ne correspond pas aux réalités actuelles : l'un des blocs est dissout depuis longtemps et l'autre, inversement, accroît ses capacités et élargit sa portée géographique. Ces réalités se reflètent dans l'Accord d'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, que les pays de l'OTAN, dirigés par les États-Unis, ont refusé de ratifier, contrairement à la Russie.

La politique nucléaire des États-Unis repose sur des affirmations fallacieuses, selon lesquelles la Russie rechigne à mettre en œuvre les initiatives nucléaires présidentielles de 1991-1992, qui comportent des engagements politiques de retirer le personnel de combat et de réduire les armes nucléaires tactiques. La Russie a mis en œuvre ces initiatives : elle a détruit la majorité des armes concernées, réduisant son arsenal des trois quarts, reclassant le reste en armes non déployées et les concentrant dans des dépôts centraux situés sur son territoire. Il s'agissait d'un effort sans précédent visant à réduire la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires et à revoir leur rôle et leur place dans la doctrine nucléaire nationale. Bien que ces initiatives n'aient pas le statut de documents juridiquement contraignants, elles restent pleinement pertinentes pour nous aujourd'hui.

Il convient de noter que, dans ce contexte, les États-Unis maintiennent, voire modernisent, leurs armes nucléaires tactiques en Europe, en les plaçant très près des frontières de la Russie. En outre, l'OTAN organise des missions nucléaires dites conjointes dans le cadre desquelles des membres non nucléaires de l'alliance participent à la planification de l'utilisation des armes nucléaires américaines et à la formation à leur utilisation, ce qui constitue, à notre avis, une violation flagrante du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Un autre exemple de « manipulation » flagrante est l'affirmation dans le document selon laquelle la Russie refuserait de réduire davantage son arsenal nucléaire. Nous avons souligné à maintes reprises notre attachement aux obligations qui nous incombent en vertu de l'article VI du Traité et nous nous sommes déclarés disposés à examiner toute question relative au renforcement de la sécurité internationale. Nous avons appelé l'attention, y compris parmi les Américains, sur le fait que la création de conditions propices à la poursuite du désarmement nucléaire serait facilitée par la résolution de problèmes essentiels dans le contexte de la stabilité stratégique, tels que l'expansion unilatérale et illimitée du système global de missiles antimissiles balistiques américain, l'application du concept de « frappe mondiale » et le refus des États-Unis de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'exclure la possibilité de déployer des armes dans l'espace.

Il est également évident que les efforts dans le domaine du désarmement exigent la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires, en particulier le Royaume-Uni et la France, alliés militaires et nucléaires des États-Unis. Cela est d'autant plus pertinent compte tenu de l'intention exprimée dans la nouvelle doctrine nucléaire de maîtriser la Russie en utilisant les capacités nucléaires combinées de tous les pays de l'OTAN. Ce qui est particulièrement frappant dans ce document, c'est le fait que les États-Unis ne mentionnent aucunement leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Au vu de ce qui a été dit, les passages évoquant l'intérêt de Washington pour des « relations stables » avec la Russie et son attitude à l'égard d'un travail constructif dans le but de réduire les risques connexes semblent hypocrites. Pour notre part, nous sommes néanmoins prêts à entreprendre un tel travail. Nous demandons aux États-Unis de s'engager sérieusement avec nous dans la recherche conjointe de solutions aux problèmes qui s'accumulent, dans le but de maintenir la stabilité stratégique.

Je voudrais également dire que le 5 février, la Russie a annoncé qu'elle s'était acquittée de ses engagements au titre du Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. La déclaration du Ministère russe des affaires étrangères à ce sujet peut être consultée sur la table.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, je vous prie de m'excuser de demander à nouveau la parole. Je tenais simplement à répondre à certaines des observations faites, en premier lieu, par le Représentant de la Corée du Nord. Très brièvement, la question nucléaire en Corée du Nord n'est pas un problème entre la Corée du Nord et les États-Unis, mais entre la Corée du Nord et l'ensemble de la communauté internationale.

J'en viens maintenant aux observations de mon distingué collègue de la Fédération de Russie. Tout d'abord, nous ne nous attendions certainement pas à ce que la Russie soit satisfaite de la révision de la position nucléaire, mais la réalité en matière de sécurité internationale est telle que nous avons dû mettre en évidence les points les plus problématiques et les mesures nécessaires pour y remédier. Je ne sais même pas par où commencer, mais je ne serai pas très long.

La révision de la position nucléaire fait référence au changement de politique nationale. Comme je l'ai dit, ce changement s'impose surtout en raison de l'évolution du contexte de la menace. Ce que nous constatons depuis au moins dix ans, c'est un effort de la Russie pour moderniser rapidement ses forces nucléaires stratégiques. Cela préoccupe beaucoup les États-Unis, et ce, depuis un certain temps déjà. Comme vous le savez, au cours des huit dernières années, nous avons essayé de réduire le rôle des armes nucléaires et notre doctrine nucléaire stratégique ; nous avons réduit le nombre d'armes nucléaires. Nous avons pris un certain nombre de mesures en matière de transparence pour démontrer que nous sommes déterminés à respecter nos obligations au titre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Toutefois, la Russie et les autres pays que j'ai mentionnés plus tôt n'ont pas fait de même. Nous n'avons donc pas eu d'autre choix que d'adopter cette position différente.

En ce qui concerne l'accusation selon laquelle nous sommes en train de mettre au point un missile balistique de faible puissance destiné à être placé dans des sous-marins, permettez-moi tout d'abord de dire que ce type d'arme de faible puissance n'abaisse pas le seuil de l'utilisation nucléaire. En fait, ce qu'il fait, c'est relever le seuil pour ceux qui chercheraient des moyens de percer les forces dissuasives des États-Unis.

Par ailleurs, nous avons été très clairs en ce qui concerne le Traité. Nous voulons que la Russie s'y conforme à nouveau et nous avons dit que nous allions prendre des mesures qui, nous l'espérons, l'encourageront à le faire. Nous sommes également préoccupés par les violations du Traité Ciel ouvert. Nous sommes préoccupés depuis des années par le fait que la Russie n'est pas disposée à engager une discussion sur les armes

nucléaires tactiques. Le pays possède un grand nombre de ces armes, mais il ne veut pas entamer une discussion.

Je me contenterai d'être bref sur le dernier point. La Russie a une fois de plus accusé les États-Unis d'avoir violé le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Permettez-moi d'être très clair : les États-Unis ne violent pas le Traité et toutes les accusations contraires sont tout simplement ridicules.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République de Corée.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, cette fois-ci, il s'agit bien d'un droit de réponse aux remarques de la République populaire démocratique de Corée.

Il va sans dire que la République de Corée est un membre très respecté de la communauté internationale et un ami de tous les membres. Cela se reflète dans le fait que nous accueillons les Jeux olympiques, qui sont synonymes de paix et d'amitié pour tous. Dans cet esprit, je voudrais rappeler à la République populaire démocratique de Corée que la communauté internationale a déclaré, dans de multiples résolutions du Conseil de sécurité, sa position la plus claire et la plus inébranlable, à savoir qu'elle n'acceptera jamais le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et que la République populaire démocratique de Corée doit reprendre le chemin de l'ère non nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Ukraine.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, j'aimerais tout d'abord remercier l'Ambassadrice du Canada et son équipe pour le travail accompli. À cet égard, je tiens à souligner le plein appui de la délégation ukrainienne aux efforts visant à permettre l'entame de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires dès que possible.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur des États-Unis, M. Robert Wood, de l'exposé qu'il a fait aujourd'hui dans cette salle sur la révision de la position nucléaire de 2018. Je crois comprendre que ce document est relativement nouveau et qu'il fait l'objet d'une analyse approfondie par des experts internationaux et nationaux du monde entier. Mais, à ce stade, je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction quant au moment choisi pour présenter ce document dans cette salle, à la manière dont il a été présenté et à l'ouverture de la délégation américaine à la Conférence du désarmement, ainsi qu'à l'engagement des États-Unis envers la non-prolifération nucléaire et les objectifs de maîtrise des armements.

Je voudrais également faire quelques observations au sujet du discours prononcé aujourd'hui par la délégation russe, en particulier en ce qui concerne l'allégation selon laquelle la Fédération de Russie s'en tient à une stratégie et à un comportement non agressifs. Cette allégation n'a rien à voir avec la réalité. Nous savons tous que depuis 2014, la Fédération de Russie mène une guerre hybride contre mon pays, ayant ouvertement violé le Mémoire de Budapest concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Du fait de cette guerre hybride de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, une partie de mon pays est temporairement occupée, à savoir la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol. Des troupes régulières et des mercenaires russes se trouvent dans le sud-est de l'Ukraine.

La Fédération de Russie fournit régulièrement aux groupes armés illégaux du sud-est de l'Ukraine des armes, des munitions sophistiquées et des mercenaires. De nombreux rapports d'organisations internationales réputées, dont l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, font état de ces méfaits commis par la Fédération de Russie. Je conviens donc qu'il y a des changements radicaux dans l'environnement de sécurité, sur le continent européen et dans de nombreuses autres régions du monde. Mais ce qui constitue une grande menace, non seulement pour la

sécurité européenne, mais aussi au sens large, c'est la militarisation accrue de la République autonome de Crimée, qui est occupée illégalement par la Fédération de Russie.

Selon nos informations, de nouveaux systèmes d'armement sophistiqués sont actuellement déployés sur ce territoire, et la Fédération de Russie, comme elle l'a déclaré à plusieurs reprises, n'exclut nullement la possibilité d'y déployer des forces nucléaires. Nous exhortons donc la Fédération de Russie à mettre fin à son comportement agressif, à ses stratégies agressives et à quitter la Crimée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Ukraine, et je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée, suivi du Représentant du Royaume-Uni.

M. Ju Yong-cho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur Le Président, et je m'excuse de prendre à nouveau la parole. J'exercerai mon droit de réponse aux observations faites précédemment par les délégations des États-Unis et de la Corée du Sud au sujet de la République populaire démocratique de Corée.

En fait, la question nucléaire a vu le jour en raison des menaces nucléaires de longue date et de la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. L'argument selon lequel il s'agit d'un problème mondial est donc illogique. Il convient de rappeler aux États-Unis que, quelles que soient les pressions ou les sanctions qu'ils exercent contre la République populaire démocratique de Corée, et quelle que soit leur intensité, ils ne menaceront jamais la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis n'ont d'autre choix que de reconnaître le statut de puissance nucléaire de mon pays et de trouver un moyen de coexister avec lui.

Quant aux propos du Représentant sud-coréen, il a oublié que les résolutions du Conseil de sécurité sont des documents à motivation politique qui se fondent sur la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Comme nous l'avons déjà dit très clairement à plusieurs reprises, la force nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est un moyen de dissuasion de légitime défense pour prévenir la guerre et protéger la sécurité nationale et le droit à l'existence de son peuple contre les menaces nucléaires et les provocations militaires de longue date.

Par conséquent, la République populaire démocratique de Corée ne fera jamais de sa dissuasion de légitime défense un sujet de négociation à moins que les États-Unis n'abandonnent leur politique hostile et la menace nucléaire contre mon pays. Les autorités sud-coréennes sont invitées à s'abstenir de se joindre aux provocations militaires des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée, ce qui ne ferait que ruiner le climat positif actuel dans les relations intercoréennes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, je prends la parole au titre du droit de réponse à certaines remarques faites par notre collègue russe et, ce faisant, je m'appuie sur le seul examen de la sécurité que le Royaume-Uni a effectué, depuis 2015, mais qui continue d'orienter notre approche en ce qui concerne notre sécurité nationale. À l'époque, nous avons dit que, lors du sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Lisbonne en 2010, le Royaume-Uni s'était engagé à travailler avec ses alliés pour forger un partenariat avec la Russie. Mais, depuis lors, la Russie est devenue plus agressive, autoritaire et nationaliste, se définissant de plus en plus en opposition avec l'Occident. Son annexion illégale de la Crimée en 2014 et son soutien continu aux séparatistes de l'est de l'Ukraine par le recours à des tactiques hybrides contestables et la manipulation des médias ont démontré la volonté de la Russie de saper les normes internationales de coopération au sens large afin de protéger ses propres intérêts.

La Russie est à mi-chemin d'un programme d'investissements majeurs visant à moderniser et à perfectionner ses forces militaires, y compris ses forces nucléaires. Elle a également intensifié ses exercices et sa rhétorique nucléaires, avec la menace de déployer des forces nucléaires à Kaliningrad – qui a désormais été mise à exécution – et en Crimée.

Son activité militaire autour du territoire de nos alliés et à proximité de l'espace aérien et des eaux territoriales du Royaume-Uni a pour but de jauger nos réactions. Le comportement de la Russie restera difficile à prévoir et, bien que cela soit très improbable, nous ne pouvons exclure la possibilité qu'elle soit tentée d'agir de manière agressive contre les alliés de l'OTAN.

Notre engagement en faveur de la défense et de la sécurité collectives par l'intermédiaire de l'OTAN demeure plus fort que jamais. Dans le même temps, la Russie est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et, malgré nos divergences, nous chercherons des moyens de coopérer et de nous engager avec elle sur toute une série de questions de sécurité mondiale.

La réponse à la menace posée par la République populaire démocratique de Corée est l'une des questions sur lesquelles nous avons coopéré au Conseil de sécurité et, bien entendu, le Conseil s'est uni pour condamner les essais nucléaires et de missiles balistiques menés par ce pays et lui imposer les sanctions les plus sévères qui aient été prises contre un pays au cours de ce siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration et je donne maintenant la parole à la délégation russe.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe s'est toujours opposée aux questions politiques sensibles soulevées à la Conférence du désarmement, qui n'ont que peu à voir avec le mandat de la Conférence. Toutefois, comme ces questions ont été soulevées par d'autres délégations, nous n'avons pas d'autre choix que d'y répondre.

Premièrement, chers collègues, la Fédération de Russie n'a jamais prononcé le mot « agresseur » à l'égard d'autres participants à la Conférence. Ce n'est donc pas nous qui avons commencé cette guerre. Je parle ici d'une guerre hybride, d'une guerre de l'information ou de tout autre chose. Nous ne réagissons toujours qu'aux accusations infondées de ce genre. Dans le même temps, cette qualification de la Russie en tant qu'État agresseur se reflète déjà officiellement dans un certain nombre de documents de politique générale, et même dans la législation de certains pays. À cet égard, je voudrais attirer votre attention sur le fait que, selon le Mémoire de Budapest, les principales obligations de la Russie en tant que puissance nucléaire sont de ne pas employer, ni menacer d'employer, des armes nucléaires contre l'Ukraine. Il ne s'est jamais rien passé de tel.

Deuxièmement, en ce qui concerne les dispositions du Mémoire de Budapest, il n'est pas mentionné que la Russie, ou tout autre État, devrait contraindre une région quelconque de l'Ukraine à demeurer une partie de ce territoire contre la volonté de la population. En Crimée, il y a près de quatre ans, presque 100 % de la population multiethnique a exprimé le désir de s'unir volontairement à la Russie. Ce n'est qu'après cette décision que la question a été examinée par les autorités de la Fédération de Russie, et qu'une réponse positive a été donnée à cette demande. Je ne me permettrai pas de parler de ce qui a causé cette situation. C'est déjà du passé, et je ne rappellerai pas le rôle joué par les États-Unis, l'Union européenne et d'autres – nous entrerions une fois de plus dans des débats inutiles, sans fin et stériles.

La situation est la même dans la région du Donbass. Cette partie de l'Ukraine ne voulait pas se soumettre aux nouvelles règles édictées par les nouvelles autorités à Kiev. En conséquence, nous sommes confrontés à une guerre civile sanglante à l'Est, qui n'a rien à voir avec la Russie. Nous participons aux efforts visant à parvenir à un règlement politique dans le Donbass, essentiellement parce que la Russie, avec les quatre autres pays du format Normandie, parraine les accords de Minsk, bien que leur application relève de la responsabilité des autorités de Kiev et des républiques autoproclamées. La façon dont ces accords sont mis en œuvre est une tout autre affaire.

La tentative de se retrancher derrière les opinions d'organisations internationales faisant autorité n'a rien à voir avec les questions examinées ici. Je ne veux pas aller plus loin dans tout ceci, et il est certain qu'aucun de nos commentaires n'aurait été fait n'eût été du contenu de la doctrine nucléaire américaine révisée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Je vois que le Représentant de l'Ukraine souhaite intervenir. L'Ambassadeur d'Ukraine a la parole.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur Le Président, excusez-moi de prendre à nouveau la parole, mais je me dois de réagir à ce qu'a dit le Représentant de la Fédération de Russie. Premièrement, en ce qui concerne le Mémorandum de Budapest, le fait est que la Fédération de Russie en fait une lecture très sélective, et je voudrais faire référence à quatre clauses principales de ce document très important. Je suis d'accord avec la Fédération de Russie en ce sens qu'elle n'a pas employé d'armes nucléaires contre mon pays, mais le document contient quatre dispositions supplémentaires : premièrement, respecter l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine et ses frontières actuelles ; deuxièmement, s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ; troisièmement, s'abstenir d'exercer des pressions économiques sur l'Ukraine pour influencer ses politiques ; et quatrièmement, demander au Conseil de sécurité de prendre immédiatement des mesures pour fournir une assistance à l'Ukraine, au cas où le pays serait victime d'un acte d'agression avec emploi d'armes nucléaires ou serait menacé d'une telle agression. Ces quatre dispositions principales du Mémorandum de Budapest ont été violées de manière flagrante par la Fédération de Russie.

En ce qui concerne les événements de 2014 dans la République autonome de Crimée, bien sûr, nous nous souvenons tous des images qui ont été diffusées par les médias de ces hommes verts avec des armes à la main. Plus tard, il est apparu que des soldats russes étaient présents et qu'il s'agissait d'un scénario fixe, un scénario traître qui se jouait dans la République autonome de Crimée. Les citoyens de la République autonome de Crimée ont en fait été contraints par la force de prendre part à ces pseudo-élections, qui n'ont pas été reconnues par la communauté internationale. Aucun observateur international n'était présent, sans parler des graves violations commises dans l'organisation de ce scénario.

Une autre question concerne certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk dans le sud-est de l'Ukraine, où il y a une présence russe. En fait, je voudrais poser la question au Représentant de la délégation russe, et ma question est assez simple : si la Fédération de Russie souhaite vraiment stabiliser la situation dans le sud-est de l'Ukraine, pourquoi s'oppose-t-elle à l'envoi d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies dans mon pays, dans le sud-est de l'Ukraine ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Ukraine, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de France.

M^{me} Guitton (France) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis pour la présentation, faite ce matin, de la Revue de posture nucléaire américaine et souhaite réagir aux échanges qui ont suivi, en particulier à certaines remarques de la Fédération de Russie.

La France dispose d'une dissuasion nucléaire strictement indépendante. Elle considère cependant la dissuasion élargie américaine et les garanties de sécurité associées comme un facteur important de la stabilité stratégique. Elle se félicite, à ce titre, de la consécration par la Revue de posture nucléaire américaine du rôle de dissuasion nucléaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour préserver la paix et la sécurité de l'espace euro atlantique.

Dans un contexte marqué par l'émergence d'une véritable multipolarité nucléaire militaire et par un durcissement des menaces, y compris nucléaires, la France demeure attachée au renforcement de la crédibilité de la dissuasion nucléaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, rappelé dans la Revue de la posture nucléaire, et à l'approfondissement de sa culture nucléaire. La concertation et la coopération franco-américaine sur l'ensemble des dossiers nucléaires, fondées sur un dialogue régulier et de confiance, sont étroites et sont amenées à le rester. Elles reposent sur la solidarité de notre alliance et sur nos responsabilités singulières en tant qu'État doté pour la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de France, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à quelques observations faites par le Représentant de la Corée du Nord. Permettez-moi de lui rappeler que les résolutions du Conseil de sécurité relèvent du droit international et ne sont pas des documents politiques qui ont été concoctés par les États-Unis ou qui représentent la politique des États-Unis.

Je voudrais maintenant faire quelques commentaires définitifs sur la révision de la position nucléaire. Ce document a été essentiellement élaboré au cours de l'année écoulée. Le Gouvernement des États-Unis a tenu de nombreuses réunions avec les organismes publics compétents pour examiner le contexte de la menace qui existe actuellement et ce que nous pensons qu'il faudra faire pour progresser. Certes, ces discussions et ces réunions ont donné lieu à des divergences d'opinions, mais, en fin de compte, nous avons produit un document qui, à notre avis, représente ce que nous croyons être les menaces actuelles auxquelles les États-Unis doivent faire face et qui décrit les mesures que nous croyons devoir prendre pour relever ces défis de sécurité.

Nous ne sommes pas ravis d'avoir à adopter une position beaucoup plus difficile en ce qui concerne notre engagement nucléaire, mais nous n'avions pas le choix, compte tenu du contexte de la menace. Ce document est fondé sur le monde tel qu'il est, et non sur le monde tel que nous voudrions qu'il soit. Nous devons faire face à ces menaces, nous avons la responsabilité de garantir la sécurité partout dans le monde, et pas seulement pour nos propres citoyens. Ce document a donc été soigneusement établi et il nous guidera à l'avenir dans notre engagement dans le domaine nucléaire. Nous espérons que ceux qui ne l'ont pas lu le feront. Bien entendu, ma délégation reste ouverte à toute observation que les Représentants pourraient souhaiter formuler. Mais aujourd'hui, nous voulions veiller à exposer les grandes lignes de cette nouvelle révision de la position nucléaire et à expliquer pourquoi nous avons adopté cette position particulière.

Je tiens à vous remercier, Monsieur Le Président, de me permettre de faire cette déclaration au sujet de la révision de la position nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de nous avoir fait part de ses réflexions à ce sujet et de la discussion, qui a été très bien documentée. Je vois que le Représentant de la Fédération de Russie souhaite exercer son droit de réponse.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai bref et ne répondrai qu'à la question du Représentant de l'Ukraine. En ce qui concerne le déploiement de forces de maintien de la paix dans l'est de l'Ukraine, il convient de rappeler que non seulement cette initiative est soutenue par la Fédération de Russie, mais que c'est Le Président de la Fédération de Russie qui en a été à l'origine, si je ne m'abuse, à l'automne dernier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Le Représentant de l'Ukraine souhaite prendre la parole. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, un très bref commentaire sur ce qu'a dit le Représentant de la Fédération de Russie au sujet d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le sud-est de l'Ukraine. Le diable, comme nous le savons tous, est dans les détails. Il est donc très important, tout d'abord, de souligner que l'initiative a été lancée dès le début aux Nations Unies par la partie ukrainienne.

Un autre point concerne le contenu de l'initiative. Je reconnais que la Fédération de Russie a également fait certaines propositions, mais, dans le même temps, il est très important d'en examiner le contenu, et de se doter d'une initiative qui soit avant tout viable et qui donnera des résultats concrets. À notre avis, et à l'instar de nombreux autres pays concernés, les propositions russes ne sont pas viables et ne peuvent apporter la paix et la stabilité dans le sud-est de l'Ukraine, car des troupes et des mercenaires russes y sont déployés et la frontière russo-ukrainienne n'est pas fermée.

Dans ce contexte, il est donc très important, avant toute chose, de commencer à mettre en œuvre la composante de sécurité des accords de Minsk, et de se doter d'une vision politique à discuter au Conseil de sécurité et aux Nations unies, une initiative qui pourrait réellement apporter la paix et la stabilité dans le sud-est de l'Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Ukraine. Je crois qu'il n'y a pas d'autres demandes de parole et, avant de conclure, je tiens à remercier les délégations des paroles aimables qu'elles ont adressées à la présidence. Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 8 février à 10 heures. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 35.